



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07

FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, que le règlement numéro **2025-07 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE CERTAINES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026** a été dûment adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du **19 JANVIER 2026**.

L'avis de motion du règlement a préalablement été donné lors de la séance extraordinaire du conseil du **8 DÉCEMBRE 2025**.

Ce règlement a été adopté en vertu de certaines dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Ce règlement entre en vigueur le 21 JANVIER 2026, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27).

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 20, rue du Couvent, Baie-des-Sables, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité à l'adresse : municipalite.baiedessables.ca

Donné à Baie-des-Sables, ce 21 JANVIER 2026.

Alain Thibault
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alain Thibault, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie, conformément au Code municipal du Québec, avoir publié le présent avis public en date du **21 JANVIER 2026**, en affichant une copie à l'endroit habituel pour la publication des avis de la municipalité.

À Baie-des-Sables, ce 21 JANVIER 2026.

Alain Thibault
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables